

Le Secrétaire général

Dossier suivi par : Anne BERTOMEU -Emmanuel BISEAU

Référence : CFDT-Agriculture

Tél :

Mèl :

A l'attention de Madame BIGOT-
DEKEYSER

Secrétaire générale du MAASA

Paris, le 14 janvier 2026

Objet : Suites du rapport CGAAER sur l'expertise

Document(s) joint (s) :

Copie : Maud FAIPOUX Direction Générale de l'Alimentation

Madame la secrétaire générale,

La présentation du rapport du CGAER relatif à la gestion de l'expertise d'un ministère technique était à l'ordre du jour de la dernière réunion du CSA ministériel et la CFDT-Agriculture vous en remercie. A la suite de cette réunion, dans le Flash Info RH du 10 décembre 2025, les précisions suivantes sont apportées à ce sujet :

- « La démographie du ministère et les évolutions des missions invitent à construire un cadre qui favorise la construction d'une expertise interne qui soit en phase avec les besoins de politiques publiques » ;
- « Sur cette base, un plan d'action va être établi en lien avec les trois collèges de la COSE et le RAPS et partagé avec les représentants du personnel. »

Afin que le partage de ce plan d'action puisse être fait en menant un véritable dialogue avec les représentants du personnel et en prenant le temps nécessaire, ce que la multitude de sujets à traiter lors d'une réunion de CSA ministériel ne permet pas, **la CFDT-Agriculture renouvelle sa demande de création d'un groupe de travail dédié pour ce sujet gestion de l'expertise**. Elle fera également cette demande lors de la réunion relative à la feuille de route sociale 2026. En effet, même si ce sujet ne concerne directement qu'un petit nombre d'agents travaillant pour ces réseaux d'expertise et pour certains d'entre eux à temps partiel (le plus souvent 20 à 30% de leur temps de travail pour les personnes ressources), **la mise en œuvre concrète des recommandations faites dans ce rapport aura un impact sur l'ensemble de la communauté de travail**. Dans le contexte démographique du MAASA dans les années à venir, mis en avant dans le rapport du CGAER et lors de la présentation faite en CSA ministériel, ces réseaux d'expertise seront essentiels pour assurer la montée en compétence des nouveaux agents recrutés, qui ne pourra plus se faire à l'avenir grâce à un « compagnonnage » avec des agents expérimentés.

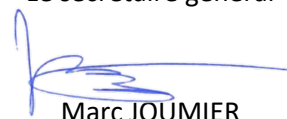
La CFDT-Agriculture remercie à nouveau le CGAER pour la qualité de ce rapport, qui sa base sur des échanges approfondis avec les différents intervenants dans le domaine de l'expertise : notamment experts bénéficiant d'une reconnaissance par la COSE, responsables de la COSE, ainsi qu'avec les représentants des différentes organisations syndicales. Elle est en accord avec les six recommandations faites par les auteurs du rapport et juge que la mise en œuvre effective des trois dernières recommandations constitue une priorité en vue de préserver et de consolider les réseaux d'expertise déjà existants, mis à mal dans cette période de restrictions budgétaires. Dans un deuxième temps, un travail pourrait être engagé pour la mise en application des trois premières recommandations, notamment pour développer des réseaux d'expertise, par exemple dans les domaines d'activité de la DGPE.

Afin d'illustrer l'urgence d'engager de créer ce GT dédié et d'engager ce travail, voici deux exemples concrets.

- Premier exemple : en pages 19 et 20 du rapport, des précisions sont apportées sur la cotation des postes de référents nationaux « crise-épizootie » en niveau 2, « *correspondant à un adjoint de chef de bureau en administration centrale ou à un chef d'unité en DRAAF sur lequel des profils très solides sont recherchés et dont l'importance des responsabilités et de l'exposition en cas de crise en santé animale est indéniable.* » De plus, lors de la présentation du rapport, François Moreau a rappelé qu'il « *fallait 10 ans pour faire un expert* » et que la fidélisation des agents est donc un point essentiel. Ce réseau d'expertise récemment créé a déjà démontré sa pertinence en appuyant les services déconcentrés dans la gestion de la crise de la Dermatose Nodulaire Contagieuse bovine. **Dans un contexte de crises sanitaires récurrentes et durables, consolider ce réseau nous semble une priorité.**
- Deuxième exemple : nous avons eu des retours de nos collègues sur des limitations des déplacements des membres des réseaux d'expertise, en particulier des personnes ressources, pour des raisons budgétaires. Or, ces déplacements sont essentiels à la fois pour le maintien de la compétence technique et l'harmonisation des pratiques au sein du réseau, mais également pour animer des échanges de pratiques délocalisés en régions. **Et ce dans un contexte où les réseaux d'expertise seront amenés à compenser les difficultés croissantes d'acquisition des compétences liées à la pyramide des âges.**

J'espère qu'une suite favorable sera donnée à notre demande de création d'un GT dédié à la gestion de l'expertise et vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, en l'assurance de ma sincère considération.

Le secrétaire général



Marc JOURMIER